

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2021-91**

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 17

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

**Excusés** : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. COLSON Pascal, M. DE POUILLY Jean-Pierre, M. NANJI Désiré Léopold, M. VALET Bruno

**Absents** : Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

**Personnel communautaire** : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

**Secrétariat** : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2018 autorisant le Président à acquérir par voie de préemption le bâtiment situé 24 place Carnot.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 juin 2019 validant à l'unanimité le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux communautaires ;

Vu la délibération n°DC2021/10 du Conseil Communautaire du 17 février 2021 approuvant le projet de locaux tels que présentés, au 24 place Carnot à Vouziers et son plan de financement ;

Considérant que 2 dossiers de demande de subvention pour ce projet de locaux communautaires ont été déposés ;  
Considérant qu'il est possible de solliciter un financement complémentaire auprès de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Bureau par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION décide :

- APPROUVE le plan de financement modifié tel que ci-dessous :

<b>Volet réhabilitation</b>			
Coût projet	379 505,00	DSIL	151 802,00
		Autofinancement	227 703,00
<b>Volet extension</b>			
Coût projet	1 478 707,00	Etat	591 482,80
		Climaxion	50 000,00
		Autofinancement	837 224,20

.../...

.../... page2/2 Délibération DB2021/91

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel .
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoit SINGLIT

